Tel: 0251410404

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 25/09/2023 Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

RAFP 2022-2023

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 17

 Pour :
 17

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi Prénom : Esther

Tel: 0251410404

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: Liste des sorties 2023/2024

Numero de Seance . 1
Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30
Quorum: 16
Nombre de présents : 18
Le conseil d'administration
Convoqué le : 25/09/2023
Réuni le : 05/10/2023
Sous la présidence de : Esther Quiriconi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve Pièce(s) jointe(s)
[X] Oui [] Non Nombre: 1
Libellé de la délibération :

Résultats du vote			
Suffrages exprimés :	18		
Pour:	18		
Contre :	0		
Abstentions :	0		
Blancs:	0		
Nuls:	0		



la programmation annuelle des sorties scolaires pour 2023/2024.

Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi Prénom : Esther

Tel: 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1 Numéro d'enregistrement : 3 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 25/09/2023 Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Dublin : contrat de voyage scolaire à Dublin du mardi 21 au vendredi 24 mai 2024 avec le voyagiste "The School Tour Compagny" pour environ 53 élèves de 4ème et 4 accompagnateurs sans le coût de transport ni pour l'aller ni pour le retour à l'aéroport de Nantes

Résultats du vote
Suffrages exprimés: 18
Pour: 16
Contre: 0
Abstentions: 2
Blancs: 0
Nuls: 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi Prénom : Esther

Tel: 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 25/09/2023 Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Séville : Contrat de voyage scolaire à Séville (Andalousie) du 10 au 15 mars 2024 avec le voyagiste "Lexgo International" pour environ 56 élèves de 3ème et 4 accompagnateurs sans le coût de transport ni pour l'aller ni pour le retour à l'aéroport de Nantes

Résultats du vote
Suffrages exprimés: 18
Pour: 16
Contre: 0
Abstentions: 2
Blancs: 0
Nuls: 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi Prénom : Esther

Tel: 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1 Numéro d'enregistrement : 5 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 25/09/2023 Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Highland Games: convention de partenariat (avec modifications) avec l'AJEF, Highland Games

Résultats du vote
Suffrages exprimés: 18
Pour: 18
Contre: 0
Abstentions: 0
Blancs: 0
Nuls: 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi Prénom : Esther

Tel: 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1 Numéro d'enregistrement : 6 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 25/09/2023 Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Optimarché: Convention de prestation de service avec Optimarché.

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 18

 Pour :
 18

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi Prénom : Esther

Tel: 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contra	rats et de marchés
---	--------------------

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 7-1

Annule et remplace l'acte n° 7 - 2023-2024

Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 25/09/2023 Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Copieurs UGAP : contrats de location et de maintenance pour 2 copieurs auprès de l'UGAP d'une durée de 5 ans.

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 18

 Pour :
 18

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi Prénom : Esther

Signé le : 16/10/2023 12:27:50

Tel: 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 25/09/2023 Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

0

Vu

Nuls:

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Dublin , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Dublin : Le budget prévisionnel pour le voyage à Dublin de 53 élèves de 4ème est approuvé pour une participation maximale des familles à hauteur de 512 €.

Résultats du vote
Suffrages exprimés : 18
Pour : 16
Contre : 0
Abstentions : 2
Blancs : 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi Prénom : Esther

Tel: 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9-1

Annule et remplace l'acte n° 9 - 2023-2024

Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 25/09/2023 Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Séville , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Séville : le budget prévisionnel du voyage scolaire à Séville du 10 au 15 mars 2024 pour 56 élèves de 3ème avec une participation maximale des familles à hauteur de 453 € est approuvé.

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 18

 Pour :
 16

 Contre :
 0

 Abstentions :
 2

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi Prénom : Esther

Signé le : 16/10/2023 12:27:27

Tel: 0251410404

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 25/09/2023 Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

le code de l'éducation ;

- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;

- l'avis du Conseil pédagogique en date du 01/09/2023.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable [X] Avis défavorable [] Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 1

Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 18

 Pour :
 18

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi Prénom : Esther

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Tel: 0251410404

Numéro d'enregistrement : 11 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 25/09/2023 Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60

- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2023

Numéro de la DBM : 5

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Crédits globalisés (manuels scolaires, droits de reprographie)

Notification 2023: 1 365,24 euros

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 18

 Pour :
 18

 Contre :
 0

 Abstentions :
 0

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi Prénom : Esther

Tel: 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet: Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 12 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 25/09/2023 Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Pyrénées , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Ski : Le budget prévisionnel pour le séjour dans les Pyrénées de 55 élèves de 3ème est approuvé pour une participation maximale des familles à hauteur de 432 €.

 Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 18

 Pour :
 16

 Contre :
 0

 Abstentions :
 2

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi Prénom : Esther

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Nouvelles modalités conseil de classe 5ème

Numéro de séance : 1

Tel: 0251410404

Numéro d'enregistrement : 13 Année scolaire: 2023-2024 Nombre de membres du CA: 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 25/09/2023 Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve

Pièce(s) jointe(s)

[]Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

le projet expérimental suivant :

- Le conseil de classe du 1er trimestre rassemblera le professeur principal, un autre professeur, le personnel de direction, les représentants parents et les délégués élèves.

- Lors de la rencontre parents / professeurs, l'entretien entre 2 professeurs de la classe et les parents pourra durer jusqu'à 15 min au lieu de 5 min précédemment.

Résultats du vote 18 Suffrages exprimés : 18 Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0 Blancs: 0 Nuls:



Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi Prénom : Esther

Tel: 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 14 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 25/09/2023 Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Ski : Convention avec l'agence outdoor Pyrénées Trekking pour un séjour du 29 janvier au 2 février 2024 et concernant 55 élèves de 3ème.

Résultats du vote

 Suffrages exprimés :
 18

 Pour :
 16

 Contre :
 0

 Abstentions :
 2

 Blancs :
 0

 Nuls :
 0



Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi Prénom : Esther

Tel: 0251410404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 15 Année scolaire : 2023-2024 Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration Convoqué le : 25/09/2023 Réuni le : 05/10/2023

Sous la présidence de : Esther Quiriconi

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Stagiaires MEEF 2D EPS

Résultats du vote	
Suffrages exprimés :	18
Pour:	18
Contre:	0
Abstentions:	0
Blancs:	0
Nuls:	0



Le président du conseil d'administration

Nom : Quiriconi Prénom : Esther